



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 97528

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les fortes inquiétudes des enseignants de l'enseignement technique dans l'optique de la réforme de la série sciences et techniques industrielles (STI). Alors que l'objectif visé par cette réforme, applicable dès la rentrée 2011, est de valoriser cette série et d'augmenter de 30 % le nombre des élèves qui s'y engagent, l'option d'exploration de seconde qui représente cette voie divise par quatre, voire par huit, les heures consacrées il y a encore un an aux élèves ayant ce profil. Il y a là une incohérence dénoncée par les enseignants concernés et leur inquiétude est d'autant plus grande qu'aucune publicité particulière n'est faite pour attirer les collégiens de troisième, ni les nouveaux lycéens vers cette discipline dont l'option en seconde est littéralement noyée parmi treize autres possibilités. Les intéressés sont également inquiets en raison de la diminution de 25 % de l'horaire d'enseignement en première et terminale mais aussi de l'obligation qui sera faite à chaque professeur, aujourd'hui spécialiste dans une matière telle que l'électronique ou le génie civil, d'enseigner toutes les autres matières (construction mécanique, productique et électronique), alors même qu'ils ne recevront en tout et pour tout que soixante heures de formation pour chacune. Ces formations n'ont d'ailleurs pas encore commencé à quelques mois seulement de la mise en oeuvre d'une réforme visiblement élaborée dans la précipitation et qui affiche des objectifs tout à fait irréalistes comme la maîtrise de l'anglais - alors même que la plupart des élèves ne maîtrisent même pas le français ! - ou bien encore celui d'amener 60 % d'élèves vers une école d'ingénieurs ou un master 2 quand on sait que la majorité d'entre eux privilégie une formation courte de type BTS. À noter enfin qu'il est fort peu probable que les manuels scolaires soient disponibles à la rentrée 2011. Il lui demande si, comme cela paraît à l'évidence hautement souhaitable, il compte repousser d'un an la mise en oeuvre de cette réforme et engager une véritable concertation avec les acteurs concernés.

Texte de la réponse

La réforme du lycée est entrée en vigueur en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010 et en première à la rentrée 2011. La série STI (sciences et technologies industrielles) sera progressivement remplacée par la nouvelle série STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) à compter de la rentrée 2012 en atteignant la classe de terminale. La réforme s'appliquera dans le même temps aux séries STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). La mise en place de cette nouvelle série a fait l'objet d'une vaste campagne d'information à l'attention des élèves et de leurs familles. La présentation des nouvelles séries technologiques est assurée, à l'attention des collégiens en classe de troisième et des élèves de seconde, par les publications habituelles de l'ONISEP, ainsi que par la publication de différents documents d'information sur le nouveau lycée. Ces documents, qui font pour support l'ensemble des moyens de communication modernes (diaporamas, brochures au format « pdf », « mini-site » web, vidéo), sont accessibles sur le site Internet education.gouv.fr. L'envoi de courriers électroniques à l'ensemble des personnels enseignants, de direction et d'orientation concernés a permis de diffuser très largement ces documents. Les enseignants de sciences et technologies industrielles dans la série STI2D reçoivent une formation adaptée aux nouveaux enseignements

technologiques, en particulier aux enseignements technologiques transversaux. Bien plus qu'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité, ces enseignements transversaux sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. La polyvalence technologique des futurs bacheliers technologiques, qui leur permettra notamment d'avoir un vaste choix de poursuite d'études supérieures, repose en grande partie sur ces enseignements. A l'issue de la formation dispensée, chacun des enseignants de sciences et technologies industrielles de la STI2D sera en mesure de dispenser les nouveaux enseignements, en particulier l'ensemble des enseignements transversaux. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs différentes formations initiales et expériences professionnelles. Le passage de 12 spécialités et options en STI à seulement 4 dans la série STI2D est la conséquence logique de la déprofessionnalisation de la série STI voulue par la réforme. En effet, la dimension professionnalisante de la série STI était incompatible avec l'objectif de poursuites d'études, et non d'insertion professionnelle, assigné à la voie technologique dans son ensemble. La trop grande proximité de la série STI avec certaines spécialités du baccalauréat professionnel rénové était la meilleure preuve d'un positionnement trop professionnel de la série STI. La diminution du nombre de spécialités a logiquement entraîné une meilleure lisibilité de l'offre de formation et des possibilités de réorientation bien plus grandes. Pour autant, dans la série STI2D, les méthodes pédagogiques inductives restent à l'oeuvre dans des enseignements technologiques qui sont bien plus orientés qu'auparavant vers la polyvalence technologique. Cette polyvalence, qui s'oppose aussi bien à la spécialisation professionnalisante qu'aux enseignements abstraits de la voie générale, est un atout fondamental pour les nouveaux bacheliers STI2D, qui seront mieux préparés aux études supérieures scientifiques et technologiques industrielles et qui auront accès à un plus large choix de poursuite d'études. La rénovation de la voie technologique offre ainsi l'opportunité à de nombreux élèves, y compris les filles qui s'en détournaient auparavant, d'accéder à des poursuites d'études plus nombreuses et variées, à des gisements d'emplois plus porteurs et plus en phase avec les besoins d'une société moderne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97528

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 119

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3841